ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 72061

Texte de la question

Mme Patricia Adam attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes des enseignants des filières technologiques STL (sciences et techniques de laboratoires), ST2S (sciences et techniques sanitaires et sociales) et autres STI. Les enseignants craignent en effet que le projet de réforme ne fasse disparaître la voie technologique de l'offre de formation tant les horaires prévus pour cette voie sont considérablement réduits. Actuellement, deux modules de technologie de trois heures sont choisis par l'élève de seconde, ce qui lui permet de découvrir la richesse et l'originalité de la voie technologique. Dans le projet de réforme de la seconde, la technologie (en biologie, en sciences médico-sociale, en physique chimie...) ne peut être choisie que dans le cadre d'un ou deux modules d'exploration de 1 heure 30. Par ailleurs, une incertitude plane sur la place qui sera donnée à la technologie en 1ère et en terminale. Or cette voie technologique permet une approche différente des matières scientifiques, comme la biologie exemple pour la voie STL-BGB (sciences et techniques de laboratoire, option biochimie-génie biologique). Parce ce qu'elle s'appuie essentiellement sur des activités en groupe restreint où l'élève est acteur de la séance, elle permet d'acquérir des compétences méthodologiques et comportementales fondamentales : appropriation du raisonnement scientifique, apprentissage de la rigueur, prise d'autonomie... De plus, les voies ST2S et STL ont servi depuis longtemps d'ascenseur social à une multitude de jeunes. Les enseignants des filières technologiques STL et ST2S demandent que les familles puissent bénéficier d'un réel choix dans l'orientation des élèves. Aussi, elle lui demande dans quelle mesure il entend répondre aux préoccupations des enseignants et des familles.

Texte de la réponse

La réforme de la classe de seconde des lycées d'enseignement général et technologique entre en vigueur à compter de la rentrée 2010. Les séries STI (sciences et technologies industrielles) et STL (sciences et technologies de laboratoire) deviendront les séries STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable), STL et STD2A (sciences et technologies du design et des arts appliqués) à compter de la rentrée 2011 en classe de première et de la rentrée 2012 en classe terminale. Conformément à la volonté du Président de la République, l'offre d'enseignement technologique industriel et de laboratoire a été modernisée afin de créer un véritable parcours technologique, permettant de déboucher, bien davantage qu'aujourd'hui, sur les métiers d'ingénieur et de technicien supérieur. Au-delà de l'affirmation de l'objectif de poursuite d'études, qui se traduit notamment par une polyvalence technologique accrue des enseignements, la rénovation des séries STI et STL se caractérise par l'orientation progressive des élèves et leur accompagnement personnalisé. S'agissant des enseignements d'exploration dans la nouvelle classe de seconde, la place de la culture technologique a été préservée avec la préoccupation de poursuivre l'objectif d'égale dignité des voies de formation. Afin de renforcer les mécanismes d'orientation progressive, les enseignements d'exploration technologiques occupent un volume horaire moins important que les précédents enseignements de détermination. En effet, ils n'ont pas vocation à apporter des connaissances nécessaires à la poursuite d'études en cycle terminal mais, au contraire, à faire découvrir une discipline à des élèves parfois indécis. Par ailleurs, le choix de plusieurs enseignements d'exploration technologiques en classe de seconde est permis, par dérogation

: afin de favoriser une meilleure connaissance des enseignements technologiques, les élèves qui le souhaitent peuvent suivre un enseignement d'exploration supplémentaire à condition de choisir deux enseignements d'exploration technologiques. S'agissant du cycle terminal, la modernisation des séries STI et STL a entraîné une réduction des horaires d'enseignement technologique pour des raisons pédagogiques liées aux objectifs de formation. En effet, la finalité des formations technologiques étant désormais clairement la poursuite d'études et non l'insertion professionnelle directe, les enseignements technologiques laissent moins de place à l'apprentissage de compétences « métiers », qui exigeait d'importants volumes horaires. C'est pourquoi les volumes horaires des enseignements technologiques ont légèrement diminué dans le cycle terminal. Par ailleurs, la répartition des heures destinées à l'enseignement en effectifs réduits est laissée à l'appréciation du chef d'établissement, après consultation du conseil pédagogique. Ainsi, les élèves pourront-ils trouver une réponse pédagogique adaptée au mieux à leurs besoins.

Données clés

Auteur : Mme Patricia Adam
Circonscription : Finistère (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 72061
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 février 2010, page 1875
Réponse publiée le : 21 décembre 2010, page 13766